

**Département**

Pyrénées Atlantiques

**Arrondissement**

Pau

**Délibération 2024-09 du conseil municipal du vingt-sept février deux mil vingt-quatre**

Le vingt-sept février deux-mil vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Pascal MORA, Maire.

**Effectif légal du Conseil Municipal : 27****Nombre de conseillers en exercice : 27****Nombre de conseillers présents physiquement : 21****Nombre de conseillers votants : 26****Date de la convocation : 21/02/2024****Date de mise en ligne : 28/02/2024**

Nom	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à	Absent(e)
MORA	Pascal	X			
LAUGÉ	Martine	X			
LALUCAA	Florent	X			
SERRESSEQUE	Danielle	X			
CLAVERIE	Didier		X	Martine LAUGE	
DELQUIGNIE	Béatrice	X			
LEYDERT	Stéphane	X			
GOUVET	Anne	X			
ALLAL	Ahmed	X			
SIAFFA	Serge		X	Béatrice DELQUIGNIE	
CROVELLA	Loïc		X	Florent LALUCAA	
ROUZIERES	Nicole	X			
LAVIGNE	Gwendoline	X			
SALAT	Didier	X			
LANOUILH	Éric	X			
MORISOT	Pierre-Alexandre	X			
JAÉGLÉ	Christine	X			
CONESA	Claire	X			
BOONE	Emmanuelle	X			
FONTENIER	Jessica	X			
LACROIX	Jean-Pierre	X			
BERTHELOT	Christophe		X		
FRITMANN	Alicia	X			
SABLÉ	Corentin		X	Pascal MORA	
CASENAVE dit MILHET	Agnès	X			
KÉRUZORÉ	Marie		X	Alain AUGUSTO	
AUGUSTO	Alain	X			

**Informations diverses**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**Désignation du secrétaire de la séance**

Candidat(e) : Ahmed ALLAL est candidat

Ahmed ALLAL est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**Délibération****2024-09 : Approbation du projet et du financement de la part communale – Eclairage public**  
**Affaire n° 24GEEP002 18 rue Pierre Mounaud****Rapporteur : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au TERRITOIRE D'ENERGIE 64, de procéder à l'étude des travaux de : PL A27-5 - GELOS - 18 rue Pierre Mounaud

Monsieur le Président du TERRITOIRE D'ENERGIE 64 a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise CEGELEC RESEAUX BEARN GEEP.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale \ "Sans subvention 2024", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré est invité à :

**DECIDER**

Art 1 – De procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Territoire d'Energie Pyrénées-Atlantiques, de l'exécution des travaux.

**APPROUVER**

Art 2 – Le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- Montant des travaux TTC : ..... 336.72 €
- Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus : ..... 28.06 €
- Frais de gestion du TE64 : ..... 14.03 €
- TOTAL : ..... **378.81 €**

Art 3 – Le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- FCTVA (à récupérer par TE64) : ..... 55.24 €
- Participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres : ..... 309.54 €
- Participation de la commune aux frais de gestion à financer sur fonds libres : ..... 14.03 €
- TOTAL : ..... **378.81 €**

La participation définitive de la commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la commune finance sa participation aux travaux sur « fonds libres », le TE64 pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

**ACCEPTER**

Art 4 – L'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

**TRANSMETTRE**

Art 5 – La présente délibération au contrôle de légalité.

**Délibération votée :**

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Signature du secrétaire de séance

ALLAL Ahmed